

LE PROBLÈME DE LA DÉNATALITÉ LIÉGEOISE DU POINT DE VUE BIOLOGIQUE (1)

par

Jean LECLERCQ,
Docteur en Sciences zoologiques,
Chef de Travaux
à l'Université de Liège

Charles JEUNIAUX
Licencié en Sciences zoologiques

et

Ernest SCHOFFENIELS
Etudiant du Doctorat en Médecine

(Université de Liège, Institut Léon Fredericq, Laboratoire de Biochimie.)

On sait depuis longtemps que l'homme est un Mammifère, on a montré qu'il est organisé comme un Mammifère et que toutes ses fonctions obéissent aux mêmes lois physiologiques et biochimiques. C'est en application de cette notion fondamentale et sans cesse vérifiée que l'on expérimente sur des animaux de laboratoire pour découvrir et mettre au point des thérapeutiques destinées à soulager et à guérir les malades.

Les vieilles conceptions philosophiques et religieuses plaçaient l'homme en marge de l'univers, elles firent longtemps obstacle à une compréhension strictement objective de la place de l'homme dans le phylum des Vertébrés. Elles ont perdu du terrain, mais on croit encore très généralement que le comportement humain et tous ses aspects sociaux échappent aux lois biologiques. Dans nos sociétés, le comportement fait l'objet de

(1) Rapport rédigé en 1951, dans le cadre de l'*Enquête préliminaire au plan d'aménagement de l'agglomération liégeoise*, sous les auspices de la Commission d'urbanisme de l'Association pour le Progrès Intellectuel et Artistique de la Wallonie (A. P. I. A. W.).

codes moraux et de tabous qui réglementent les actes des individus au nom de telle philosophie ou de telle tradition. On se préoccupe beaucoup moins de savoir ce que l'homme fait en réalité en tant que Vertébré ou Mammifère d'abord, en tant qu'homme ensuite, on ne cherche pas davantage à connaître ce qu'il fait toujours quelles que soient les époques, les systèmes d'éducation et les milieux et ce qu'il fait plus spécialement sous l'influence de ces facteurs.

Il n'est pas du domaine des savants de chercher à savoir comment l'homme doit agir pour atteindre des buts qui sortent du domaine des réalités mesurables et expérimentales. Mais c'est là même le noble orgueil de la science d'étudier le comportement de l'homme, comme celui des animaux, non pas dans le but de l'améliorer, mais bien de le connaître et de rechercher ses mécanismes et les facteurs qui les affectent.

Depuis quelques années, d'éminents biologistes ont entrepris l'étude descriptive et analytique des comportements humains, suivant les méthodes de la zoologie et de la biologie générale. Il suffit de parcourir les vingt tomes parus du périodique *Human Biology* fondé par Raymond Pearl, et l'admirable ouvrage de cet auteur intitulé : *Man the Animal*, pour constater qu'on a pu aborder fructueusement l'analyse de la plupart des attitudes caractéristiques des individus ou des sociétés humaines. En bien des cas, on a réussi à déterminer ce qui, dans un comportement complexe, revient à l'être vivant, au Vertébré, au Mammifère, à l'espèce ou à la race. On a souvent mis en évidence la causalité pathologique, endocrinologique ou écologique en des attitudes que nos législations ou nos traditions se bornaient à cataloguer comme « anormales », « immorales » ou « contre nature ».

L'une des plus brillantes démonstrations de la valeur de la méthode biologique dans l'étude des problèmes humains a été apportée par les recherches d'A. C. Kinsey, W. B. Pomeroy et C. E. Martin (1948) sur le comportement sexuel des hommes. On sait que ce domaine est par excellence celui des préjugés, des tabous et des jugements incontrôlés.

Kinsey et ses collaborateurs ont démontré que le comportement normal des individus inclut toujours toute une série d'actes déclarés traditionnellement anormaux ou répréhensibles. Il est apparu que si l'on devait emprisonner tous ceux qui agissent contrairement aux lois et aux codes moraux des pays civilisés, il ne resterait pas assez d'hommes en liberté pour faire les offices de geôliers. En vérité, le comportement

sexuel de l'homme est avant tout un comportement de Mammifère très variable, modifié quantitativement mais non fondamentalement par le niveau intellectuel et social et par les convictions religieuses.

R. Pearl, A. C. Kinsey et tant d'autres biologistes humains furent d'abord des zoologistes qui expérimentèrent sur différents animaux, y compris des Insectes et d'autres Invertébrés. L'importance des découvertes qu'ils firent en appliquant à l'homme la méthode objective avec laquelle ils étudièrent d'abord les animaux, nous a engagés à examiner du point de vue scientifique les problèmes posés par la population liégeoise. Notre souci d'objectivité nous a interdit de poser des jugements de valeur sur le comportement de nos compatriotes.

Nous avons cherché à observer ce qui se passe dans les familles liégeoises et à comparer nos résultats avec ce qui a été décrit et analysé suivant des méthodes scientifiques rigoureuses en Grande-Bretagne, en Suède et aux Etats-Unis. Nous n'avons pas voulu discuter les vœux exprimés par les économistes, les urbanistes et les politiciens au sujet de l'avenir de la communauté liégeoise car nous aurions ainsi mêlé à notre étude des opinions sur les contingences patriotiques, sociales et politiques. Toutefois, ayant établi les caractères de la population, il nous a été possible d'indiquer les grandes lignes que pourrait suivre toute politique qui voudrait s'inspirer des données de la biologie humaine pour assurer le renouvellement ou l'accroissement de la population.

On trouvera peut-être que notre étude fait trop état de conclusions tirées à propos de recherches faites à l'étranger et trop peu de données strictement locales. C'est, hélas, le résultat de ce que c'est à l'étranger, et notamment dans les pays anglo-saxons, qu'on a le plus souvent appliqué à l'homme des méthodes d'investigation purement objectives. Des chiffres relatifs à la structure et à l'évolution des sociétés belges, wallonnes et liégeoises ont été publiés à plusieurs reprises (A. Dufrasne, 1946; Rapports du Conseil Economique Wallon, etc.), il était superflu de les recopier d'autant plus qu'il ressort de l'examen de ces données bien connues que les grands traits et l'évolution récente de nos populations sont les mêmes que ceux qui ont été observés dans les autres régions industrielles de race blanche. De plus, notre but n'est pas d'analyser dans tous ses détails la société liégeoise, mais bien de souligner des faits, d'indiquer des aspects essentiellement biologiques et écologiques sur lesquels il convient de porter

l'attention. La sociologie moderne devient de plus en plus biologique et nous aurions atteint l'un de nos buts si des sociologues liégeois trouvaient dans notre exposé des suggestions et des hypothèses de travail pour des investigations ultérieures.

Il nous est agréable de remercier ici M. le professeur M. Florquin et le groupe d'architectes de L'Équerre qui nous ont encouragés à entreprendre et à réaliser cette petite contribution au Plan régional d'aménagement de l'agglomération liégeoise.

Caractères biologiques principaux de la population liégeoise

La population liégeoise partage avec celles de la plupart des autres régions industrielles de l'Europe Occidentale, les caractères généraux suivants :

1. Elle ne compte pratiquement que des habitants de race blanche.

2. Elle est très dense et comprend une fraction urbaine dominante (ouvriers, employés, commerçants, fonctionnaires, etc.) et une fraction agricole numériquement moins importante. La production actuelle de la fraction agricole est insuffisante pour nourrir l'ensemble de la population.

3. L'évolution de la société, jadis agrarienne, en société industrielle et capitaliste du type concurrentiel est un phénomène relativement récent, datant seulement du début du XIX^e siècle. Cette évolution s'est accompagnée d'abord d'une augmentation de la population, puis la mortalité et la fécondité ont diminué, en sorte que dans son état actuel, la population liégeoise est caractérisée par une proportion accrue d'adultes et de vieillards par rapport au nombre d'enfants. La population en est au point critique de son évolution biologique : son taux net de reproduction est inférieur à l'unité et le renouvellement intégral de la population n'est plus assuré pour l'avenir (cf. A. Dufrasne, 1946; A. Myrdal et P. Vincent, 1950).

4. On observe des phénomènes permanents d'immigration et d'émigration. Ceux-ci atténuent de plus en plus les différences raciales avec les régions voisines, mais leur importance est relativement limitée.

5. La très grande majorité des adultes ne se marient que

plusieurs années après la puberté. Le taux de reproduction de la fraction urbaine est très déficitaire; celui de la population agricole est faible.

6. Le standard de vie des habitants est relativement élevé. L'organisation politique est du type démocratique occidental et prévoit l'instruction obligatoire et divers services sociaux et d'hygiène publique.

7. Le comportement des habitants est largement influencé par les principes du christianisme, toutefois la fraction fermement attachée à l'Eglise et *activement* pratiquante est relativement faible (moins de 45 %). L'activité des habitants est empreinte de matérialisme, surtout dans les centres urbains; le folklore et les croyances populaires occupent de moins en moins de place dans les préoccupations des jeunes générations.

La population liégeoise présente en outre les caractères suivants qui lui sont propres ou partagés au plus par les régions voisines de la Wallonie et du Nord de la France :

1° La population liégeoise ne peut être rapportée à un type somatique unique ou homogène. Ce fait résulte des nombreux croisements qui se sont opérés au cours des siècles entre la population autochtone et les émigrés ou envahisseurs venus des différentes régions de l'Europe centrale, occidentale ou méridionale.

2° Les campagnes sont densément peuplées, les habitants y pratiquent l'agriculture intensive caractérisée par un morcellement très poussé des terres; d'autre part, nombre d'entre eux participent directement à l'activité du centre industriel qui pousse des prolongements jusqu'au milieu de chacune des quatre zones agricoles qui entourent la ville.

3° La dénatalité atteint dans la région liégeoise un taux très bas. La dépopulation est encore accentuée par l'émigration continuelle d'habitants vers la capitale du pays, émigration qui n'est pas compensée par l'immigration d'étrangers (cf. Conseil Economique Wallon, *Le Problème démographique wallon*).

4° L'individualisme est accentué par la tradition, l'éducation et le mode de vie du Liégeois. Les enquêtes psychologiques ont souvent souligné le fait que les Liégeois sont relativement peu enclins à sacrifier leurs intérêts personnels au bien général de la population et qu'ils n'ont qu'une confiance limitée dans les lois et les institutions.

5° La population liégeoise est influencée depuis très long-

temps et dans une large mesure par les enseignements de l'Église catholique. On observe des divergences assez marquées dans le comportement des Liégeois profondément catholiques et des Liégeois non ou peu pratiquants. Ces divergences sont notamment accusées dans toutes les questions qui touchent aux problèmes de la reproduction humaine et du mariage. C'est ainsi que c'est chez les catholiques pratiquants qu'on trouve la proportion la plus élevée de familles nombreuses. Les catholiques wallons sont toutefois moins prolifiques que les catholiques flamands.

Les milieux soucieux de l'avenir économique, social et culturel de la région liégeoise voudraient que cette population continue à développer son potentiel économique et qu'à cette fin, elle maintienne au moins son chiffre actuel, dans des conditions telles que la contribution des individus producteurs excède les besoins et frais généraux de la communauté. C'est dans les termes suivants que le Conseil Economique Wallon a exposé devant les pouvoirs publics les conséquences du déclin économique wallon :

1. La dépopulation entraîne la diminution du volume de l'offre de main-d'œuvre, surtout de main-d'œuvre jeune; la pénurie des apprentis pose, à notre industrie, un grave problème pour l'avenir;

2. La dénatalité entraîne le vieillissement de la population. Or, une main-d'œuvre vieillissante est moins souple, plus réfractaire à l'introduction de nouvelles méthodes;

3. L'évolution démographique actuelle risque de mettre en péril l'équilibre financier du système de sécurité sociale;

4. Du fait de leur infériorité numérique, les Wallons envoient aux Chambres un nombre de parlementaires qui risque de se restreindre, de sorte que leurs aspirations auront toujours moins de chance d'être entendues du Gouvernement;

5. La carence de l'esprit d'initiative, la rareté de la main-d'œuvre disponible, le vieillissement de la population, les charges qu'il entraîne, sont autant d'entraves à l'établissement de nouvelles industries en Wallonie.

Bien que la discussion de cette thèse ne puisse être envisagée dans le cadre de notre étude, il faut souligner qu'elle rencontre l'approbation générale dans les milieux économiques et politiques liégeois. Il y a une multitude de solutions qui pourraient être proposées en considérant la dénatalité

wallonne comme un phénomène biologique. Mais ceux-là mêmes qui présentent la dénatalité comme un mal économique, social et politique, sont aussi unanimes à vouloir que les solutions proposées puissent être appliquées sans modifier les usages démocratiques, ni heurter ce qu'il y a de fondamental dans la tradition des Liégeois. L'analyse qui va suivre a dû par conséquent rester limitée aux aspects de la question susceptibles d'indiquer des remèdes acceptables suivant les standards démocratiques et les normes de notre civilisation.

La dénatalité liégeoise du point de vue biologique

Depuis 1630, la population humaine du globe s'est considérablement accrue (de 445 millions à 2.200 millions environ aux derniers recensements). Cet accroissement s'est surtout marqué dès le milieu du XIX^e siècle et on a pu le mettre en rapport avec l'extension des territoires accessibles aux hommes civilisés, avec la généralisation des méthodes modernes d'exploitation économique, l'intensification des communications et avec l'application des découvertes pastorales et des enseignements de l'hygiène.

Les pays de l'Europe occidentale ont participé largement à cette évolution. Mais alors que celle-ci se poursuit encore en différentes régions du globe, elle s'est très ralentie puis s'est inversée dans le sens d'une dépopulation lente et continue dans les pays de l'Ouest européen, surtout en France et en Wallonie.

Le déclin démographique doit être considéré sous deux aspects. Tout d'abord, *le taux net de reproduction s'est abaissé*, ce qui en toutes autres circonstances se serait traduit par un phénomène de dépopulation progressive. Mais par ailleurs, *la longévité humaine a augmenté* par suite des progrès constants de la médecine et des services sociaux; la proportion de vieillards a donc augmenté au point qu'il faut se livrer actuellement à une étude détaillée de la structure par âge des populations pour mesurer toute l'importance du phénomène de la dénatalité. L'augmentation de la durée moyenne de la vie va probablement continuer au cours des prochaines décades, par suite de la découverte des antibiotiques et de l'extension de tous les services médicaux et sociaux encore plus efficaces qu'autrefois. Quant au phénomène de la déna-

talité, nous allons examiner les facteurs et conditions qui l'ont déterminé et menacent de l'amplifier dans un avenir prochain.

La fertilité des Mammifères est déterminée par un grand nombre de facteurs *génétiques* (espèce, races, capacité individuelle), *physiologiques* (activité, endocrinologie, nutrition, âge, fréquence des rapports sexuels, etc.), *écologiques* (température, lumière, saison, densité de la population, compétition, habitat, etc.) et *pathologiques* (maladies vénériennes, tuberculose, etc.). On dispose actuellement des éléments suffisants pour affirmer que la reproduction de l'Homme s'effectue suivant des mécanismes identiques à ceux des autres Mammifères et que la fertilité humaine est soumise aux mêmes influences fondamentales. Toutefois, il est resté impossible d'expliquer la dénatalité des populations humaines des régions industrielles en ne faisant appel qu'aux effets des facteurs génétiques, physiologiques et pathologiques connus.

Suivant Pearl (1946), l'espèce humaine dans son ensemble serait actuellement moins fertile qu'elle ne l'aurait été jadis, mais ce déclin biologique de la fertilité ne pourrait rendre compte que dans une mesure insignifiante des diminutions du type de celle que l'on observe en Europe occidentale et aux Etats-Unis.

On sait qu'il y a dans toute population humaine un pourcentage non négligeable de couples qui restent inévitablement stériles (peut-être 10 %, cf. F. A. E. Crew, 1949). On sait aussi que la capacité de reproduction diminue sensiblement après les premières grossesses et que les parités trop rapprochées conduisent parfois à la stérilité (F. A. E. Crew, 1949). Certains gynécologues ont prétendu que les rapports sexuels sont moins fréquents chez les habitants des villes modernes qu'ils ne l'étaient chez les campagnards d'autrefois (*Royal Commission Population Report*, 1949, p. 32), d'autres ont pensé qu'un certain nombre de femmes ne peuvent avoir d'enfant par suite de troubles psycho-pathologiques résultant de leur trop grand désir ou de leur trop grande crainte d'être enceintes (J. Stallworthy, 1948; H. C. Walser, 1948). On a pensé que l'activité quotidienne dans les grandes cités industrielles met davantage à contribution le système nerveux des individus et partant réduit leur capacité de reproduction; on a mis l'accent aussi sur le fait que les consultations médicales au sujet de cas de stérilité involontaire sont devenues plus fréquentes au cours des dernières années (*Royal Commission Population Report*, 1949, p. 32).

Les estimations de l'influence de ces facteurs sur la dénatalité dans nos régions industrielles varient suivant les auteurs et on manque malheureusement de renseignements sur leur importance au cours des générations antérieures à 1900. S'il est possible que les conditions de vie actuelles influencent la physiologie de la reproduction humaine, il n'en reste pas moins vrai que la santé de nos contemporains, et notamment des futures mères, est actuellement meilleure que ne fut celle de leurs parents et grands-parents. Par ailleurs, il serait vain de chercher à expliquer la dénatalité par le développement éventuel de pratiques sexuelles considérées traditionnellement comme immorales ou « contre nature » (telles que la masturbation, etc.), car A. C. Kinsey (1948) a bien montré que le comportement sexuel des hommes d'aujourd'hui est fondamentalement le même que celui des hommes du XIX^e siècle et que les pratiques en question n'ont aucune répercussion sur l'activité maritale des individus.

En tout état de cause, biologistes et sociologues paraissent d'accord pour admettre qu'il n'y a pas de fatalité biologique dans le phénomène de la dénatalité des régions industrielles et que si les familles voulaient avoir plus d'enfants, aucun facteur physiologique mesurable ne les en empêcherait.

Il apparaît donc qu'il faut rechercher les causes essentielles de la dénatalité dans la limitation « volontaire » et délibérée du nombre des enfants dans les familles. Cette limitation s'effectue par :

1° *Les pratiques abortives et l'utilisation des techniques anticonceptionnelles;*

2° *Un déplacement de l'âge du mariage.* En effet, lorsqu'elle touche la presque totalité d'une génération, l'augmentation de l'âge des nouvelles épouses a des répercussions sur le taux de la natalité de la génération affectée. C'est ainsi qu'en Angleterre, l'augmentation de l'âge moyen du mariage s'est surtout marquée entre 1875 et 1911 et on admet que ce phénomène fut pour beaucoup dans le déclin simultané des dimensions de la famille anglaise (*Royal Commission on Population Report*, 1949, p. 74). Dans les régions wallonnes, cette augmentation s'est également manifestée très tôt, mais c'est à partir de 1930 qu'elle a pris toute son importance. Toutefois, il apparaît que les femmes wallonnes se marient en moyenne plus jeunes que les femmes des régions flamandes et bruxelloises (Conseil Economique Wallon, *Le Problème démographique wallon*).

Les facteurs écologiques de la dénatalité

La pratique extensive de la limitation de la famille n'est pas exclusivement un problème de responsabilité individuelle mais correspond à un comportement de groupe déterminé par les conditions nouvelles imposées aux populations humaines par les processus de l'industrialisation.

On sait, en effet, que l'industrialisation élève le standard de vie d'une population par le développement urbain qu'elle entraîne (D. H. Davis, 1948).

Nous citerons donc les modifications écologiques subies par les populations humaines du dernier siècle, sans préjuger de la part qui revient à chacune dans le déterminisme du comportement de la population liégeoise.

1. Déclin de la famille nombreuse en tant qu'entité économique

Il était moins coûteux d'élever une famille nombreuse il y a un siècle, alors que les frais généraux réclamés des parents étaient considérablement moins élevés (vie plus frustre, alimentation basée en grande partie sur des produits de jardinage et d'élevage familiaux, vêtements moins chers, moins variés et plus rarement renouvelés, frais d'instruction et de délasserement moins élevés). Les parents mettaient leurs enfants au travail beaucoup plus tôt; ceux-ci devenaient des *gangneux* suivant l'expression locale, et les aînés contribuaient largement par leur salaire ou leur aide personnelle à l'entretien des plus jeunes. Un grand nombre de familles exploitaient de petites fermes ou de petits ateliers familiaux; dans ces conditions les parents bénéficiaient dans une large mesure de la collaboration des enfants, source de main-d'œuvre.

Les petites exploitations familiales ont aujourd'hui régressé. Même dans le secteur agricole, où elles se sont davantage maintenues, le développement du machinisme a considérablement réduit l'importance de l'aide manuelle que pourraient apporter les enfants. Le standard de vie s'est élevé, la poursuite des études jusqu'au degré moyen, ou même supérieur, est devenue fréquente; les délasserements et l'entretien des enfants jusqu'à un âge plus avancé de l'adolescence ont pesé de plus en plus sur les budgets des familles. Plus personne ne songe à avoir des enfants en espérant en tirer un bénéfice économique compensatoire, personne ne se fait illusion sur la

valeur du capital investi dans la formation d'une famille nombreuse.

C'est pourquoi les familles du siècle dernier ayant expérimenté à leurs dépens les soucis et les ennuis occasionnés par l'élevage de nombreux enfants ne manquèrent pas de mettre en garde leur progéniture contre les inconvénients de la famille nombreuse. Ceux-là mêmes à qui la région liégeoise doit d'avoir doublé sa population en cent ans devinrent facilement les meilleurs apôtres du néo-malthusianisme. Il fut tout d'abord recommandé aux jeunes générations de retarder le plus possible l'âge du mariage, ce que l'établissement de l'instruction et de la conscription militaires obligatoires favorisa largement.

2. Insécurité et modifications d'ordre économique affectant le comportement individuel

La migration des populations rurales vers les centres urbains a eu pour conséquence d'exposer beaucoup plus les individus aux aléas et aux fluctuations des phénomènes économiques. S'il est vrai que la famine a régressé par suite du développement des échanges et de l'accroissement de la production, s'il est exact que les épidémies ont régressé par suite des progrès de la bactériologie, il n'empêche que le travailleur urbain s'est trouvé beaucoup plus vulnérable aux crises économiques et au chômage. Ces plaies des sociétés modernes ont un rôle indiscutable dans la décision que prennent les individus de limiter plus ou moins le nombre de leurs enfants.

On sait qu'en Allemagne, les nazis ont réussi à provoquer une augmentation de 33 % du taux des naissances entre 1933 et 1939; suivant le sociologue américain D. Kirk (1942) les deux tiers de cette augmentation (23 %) résultent exclusivement de l'installation d'une politique de plein emploi. En Angleterre et aux Etats-Unis, le taux des naissances s'est élevé de façon inattendue peu après le déclenchement de la grande guerre mondiale 1939-1945. Cette augmentation est considérée unanimement comme le résultat de la reprise de l'activité industrielle en rapport avec la production de guerre (L. I. Dublin, 1945, *Statist. Bull. Metropolitan Life Insurance Co.*, 22, 1945, n° 12). Au moins aux Etats-Unis on a pu montrer que la même période fut caractérisée par une augmentation significative du pourcentage annuel des mariages, laquelle a atteint son maximum dans les centres de constructions métallurgiques, aéronautiques et navales (*ibid.*).

La diminution de natalité qu'entraînent habituellement les perturbations profondes causées par les guerres dans le comportement des peuples, s'est par contre nettement manifestée en nos régions : les deux guerres mondiales, particulièrement destructrices, ont privé le pays de dizaines de milliers de jeunes gens, tués ou rendus à la vie civile malades et mutilés.

Le rappel perpétuel de ces bilans et les perspectives d'avenir peu encourageantes entretiennent un climat de méfiance et d'incertitude dans les familles liégeoises, qui hésitent à se préparer les soucis et les peines que l'avenir semble devoir réserver désormais aux familles nombreuses.

L'établissement des populations dans les centres urbains et leur émancipation sociale eurent aussi pour effet de rendre plus largement accessibles les délassements de toutes sortes, y compris les spectacles, les voyages et les sports. Le standard de vie s'est élevé à tous points de vue et nos concitoyens accordent actuellement une attention coûteuse à l'ameublement et à l'ornement de leurs intérieurs, aux modes vestimentaires et à un ensemble de pratiques dispendieuses, ignorées des prolétaires du siècle dernier. Ceux qui veulent élever une famille doivent renoncer dans une certaine mesure à ce luxe moderne et vivre dans des conditions considérées comme inférieures par leurs voisins. Peu de gens désirent passer les premières années de leur vie conjugale dans l'abstinence des plaisirs extra-familiaux offerts si généreusement par les villes modernes.

3. Généralisation de l'instruction, prestige de la science et exemple social

La connaissance de plus en plus précise de la physiologie de la reproduction humaine a conduit à l'élaboration de techniques de contrôle des naissances de plus en plus efficaces. L'instruction généralisée a permis une large vulgarisation de ses connaissances et de ces techniques. Toujours plus instruits, les habitants des pays civilisés sont devenus moins enclins à suivre aveuglément des règles de morale sévères et les tabous traditionnels. Les livres et les instruments adéquats ont pris leur place dans le commerce accessible à tous. En outre, les autorités religieuses ont fini par autoriser leurs adeptes à limiter volontairement, sous certaines conditions, l'étendue de leur famille.

Aussi, bien qu'un très grand nombre d'enfants continuent à naître dans des familles où on les accepte sans les avoir

désirés, il faut reconnaître que les ménages liégeois tendent de plus en plus à fixer délibérément le nombre de leurs enfants et à décider en connaissance de cause, de la technique appropriée pour assurer ce résultat. Cette sorte de planification de la famille est observée dans tous les pays civilisés de race blanche; son incidence sur le taux des naissances se marque surtout dans les populations les plus instruites et dotées d'un statut socio-économique supérieur (B. S. Burks, 1941; P. Pearson, 1942; C. V. Kiser, 1942; A. J. Jaffe, 1942; D. Baird, 1946, etc.).

Cette constatation suivant laquelle ce sont les familles aisées qui compte le moins d'enfants a fait l'objet de commentaires dont la discussion dépasserait le cadre de notre étude. Certains auteurs l'ont interprétée comme une loi qui assurerait une sorte de sélection sociale de la fertilité humaine (R. A. Fischer, 1932; P. A. Sorokin, 1947; etc.). S'il en était ainsi, il faudrait conclure que dans le cas particulier de la région liégeoise, la dénatalité est devenue une fatalité irrémédiable puisque notre population accroît sans cesse son standard de vie, puisque les taudis tendent à disparaître, que l'instruction des masses est en progression constante et qu'il n'est ni dans le pouvoir, ni dans les intentions d'aucune autorité responsable de faire régresser ce qui est considéré comme une acquisition sociale et culturelle importante de la civilisation.

En réalité, la démonstration d'une relation fréquente entre la dénatalité d'une part, l'urbanisation et l'instruction d'autre part, n'a pas la valeur intrinsèque qu'on s'est plu à lui accorder. Elle ne vaut que pour les conditions bien déterminées de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Les populations des régions industrielles d'Europe et d'Amérique ont comporté jusqu'à très récemment deux fractions très différentes dans leurs possibilités et dans leurs réactions devant les problèmes posés par le développement de la civilisation. Les uns se sont taillé dans la société une place relativement enviable (bourgeoisie, commerçants, intellectuels, employés, etc.) : ils eurent très tôt accès aux plaisirs de la ville et aux connaissances scientifiques et philosophiques modernes, ils furent dès lors les premiers à adopter un genre de vie assurant un maximum de délasserment et un minimum de charges familiales, ils furent aussi les premiers à utiliser les techniques anticonceptionnelles de notre époque. Les autres restèrent pendant plus longtemps à l'écart des connaissances, ils restèrent plus

longtemps soumis aux préjugés et aux tabous en matière sexuelle; ils désirèrent certes plus de délasséments mais n'en purent supporter aussi facilement les frais, ils voulurent aussi contrôler l'étendue de leurs familles mais ne purent bénéficier aussi rapidement des connaissances en matière anticonceptionnelle.

Les dernières statistiques disponibles sur la situation de plusieurs régions des Etats-Unis montrent qu'en fait, les exceptions à la règle qui prescrit une relation permanente entre la dénatalité et le statut socio-économique sont de plus en plus nombreuses (B. S. Burks, 1941; C. V. Kiser, 1942; A. V. Hedrich, 1945), des observations dans le même sens ont été faites en Angleterre (*Royal Commission Population Report*, 1949). En Belgique, les chiffres actuellement disponibles montrent clairement que les ouvriers ont en moyenne plus d'enfants que les employés mais que ceux-ci en ont beaucoup moins que leurs patrons :

Nombre moyen d'enfants pour 100 familles belges d'après l'état social du père (Conseil Economique Wallon, Le Problème démographique wallon, p. 91).

Sans profession	Patrons	Employés	Ouvriers	Moyenne
247	245	136	178	196

Il existe actuellement dans la classe ouvrière de la région liégeoise, un état d'esprit qui ne laisse aucun doute quant à l'allure que prendront ultérieurement les statistiques des naissances réparties suivant l'état social. L'ouvrier qui a plus d'un ou deux enfants est traité d'« imbécile », par ses collègues. L'ouvrier qui a un ou deux enfants se promet bien de leur donner une éducation qui leur évitera le sort d'ouvrier d'usine ou de charbonnage. L'exemple venu des classes aisées a été suivi et sera suivi de plus en plus. Tout ce que l'on peut prévoir pour le proche avenir, c'est une diminution de la natalité dans les familles peu aisées, aggravée par un refus de plus en plus général des jeunes générations de travailler dans les grandes installations industrielles.

4. Le statut de la femme

Le statut de la femme a bien changé depuis l'époque où celle-ci était considérée avant tout comme une mère « au

foyer » soumise à la domination de son époux. De décade en décade, les partisans de l'égalité des sexes ont gagné du terrain; nos concitoyennes ont actuellement accès à toutes les carrières lucratives et se considèrent comme collaboratrices et non comme servantes de leurs époux.

L'industrialisation de nos contrées n'a pas été sans mettre un grand nombre de femmes au travail dans les usines, ce qui a eu pour effets, entre autres, de retarder l'âge moyen des mariages et de faire diminuer le désir des épouses d'avoir des enfants. Le tableau suivant montre dans quelle mesure l'exercice d'une profession entraîne une diminution de la fécondité des femmes belges (Conseil Economique Wallon, *Le Problème démographique wallon*, p. 92) :

Femmes mariées	Nombre d'enfants	Nombre de ménages sans enfant	Nombre de ménages ayant 4 enfants et plus
Sans profession	249	20	24,33
Patronnes	230	22	21,76
Employées	72	56	2,75
Ouvrières à domicile . . .	152	34	11,47
Ouvrières hors domicile . .	104	40	4,65

Le Conseil Economique Wallon commente comme suit ce tableau : « La perte que la natalité générale du pays subit par suite de l'existence, parmi les femmes mariées, d'un pourcentage non négligeable de femmes exerçant une profession, est de 13 enfants par 100 ménages, soit 5,2 % de la natalité totale. Le tableau indique d'autre part que la fécondité est plus faible pour les salariées que pour les patronnes, ce qui est normal, à cause de la différence des revenus; et surtout qu'elle est beaucoup plus faible pour les salariées hors domicile que pour les salariées à domicile... »

On peut rejeter ou approuver la thèse de la « femme au foyer »; il n'empêche que, suivant les économistes, il est actuellement impossible de remplacer par des hommes toutes les femmes qui travaillent dans nos industries. De plus, il y a une disproportion considérable entre le salaire des femmes qui travaillent à une profession lucrative et les allocations que reçoivent les mères au foyer. Comme l'émancipation de la femme se poursuit irréversiblement, il faut s'attendre à ce que ce facteur continue à déterminer un taux de reproduction déficitaire dans nos régions industrielles.

5. L'insuffisance des logements

Dès avant 1939, un problème du logement se posait déjà dans l'agglomération liégeoise, résultant de ce que l'augmentation du standard de vie et des desiderata de la population a suivi une progression plus rapide que l'augmentation des constructions et des moyens à la disposition des ouvriers. De plus, une forte proportion des quartiers ouvriers ont été concentrés à proximité des usines, dans les parties les plus insalubres de la région. Les destructions de la guerre ont aggravé la situation au point que les autorités se trouvent à présent devant deux problèmes concurrents: la nécessité de créer de nouveaux logements et celle d'améliorer les conditions générales de l'habitation.

Les ouvriers liégeois les mieux lotis disposent en général d'une cuisine assez peu spacieuse qui sert aussi de salle à manger et de « living room », d'un corridor et d'une sorte de salon à peu près inutilisé, bourré de mobilier relativement coûteux et dénommé suivant les familles: « la belle place », la « place de devant » ou « la salle à manger ». Peu d'habitations sont pourvues d'une salle de bain et d'un système de distribution d'eau chaude. Il y a en principe deux chambres à coucher et un débarras à l'étage. Le jardin est souvent très exigü. Les maisons sont serrées les unes contre les autres; les espaces libres, les parcs, jardins d'enfants sont rares, souvent loin et peu étendus.

On imagine difficilement une famille nombreuse croissant, jouant et évoluant dans ces conditions. On réalise toute l'ampleur du problème quand on visite une famille ouvrière de deux ou trois enfants en hiver, surtout lorsqu'un enfant est atteint de maladie contagieuse et doit être tenu à l'écart des autres. La situation n'est guère plus brillante en été lorsque les enfants ne disposent que d'une rue à grand trafic pour s'ébattre et faire leurs jeux.

Un certain progrès s'observe lorsque l'on compare successivement les cités ouvrières qui furent construites il y a 25 ans dans notre banlieue, celles qui furent construites peu avant la guerre et celles qui viennent d'être édifiées à Fléron, Oupeye, Rocour, Dalhem, etc. Malheureusement ce progrès n'est vraiment réel que si on considère ces maisons comme devant héberger des ménages sans enfant, ou avec un enfant au plus. Il est dans les mœurs, chères à notre époque, de maintenir certaines parties de l'habitation en dehors de la sphère acces-

sible aux jeunes enfants, de chercher à constituer pour chaque enfant un petit « chez soi » et il n'est plus de mode d'admettre que 3 ou 4 enfants dorment dans la même pièce, dans des lits sans trace de luxe.

En Angleterre, les « semi-detached houses », disposées en « cités-jardins » et construites pour les ménages ouvriers dès 1925, sont déjà beaucoup mieux conçues si l'on considère les besoins des familles dotées de quelques enfants. Malgré cela, la Royal Commission on Population (*Report*, 1949, pp. 139 et 202) estime que l'Angleterre n'a pas encore assez de maisons adéquates pour recevoir les ménages de plusieurs enfants.

L'insuffisance du logement, tant aux points de vue quantitatif que qualitatif, est donc un indiscutable facteur de dénatalité. Ce facteur agit évidemment en décourageant les parents de procréer dans des conditions qui menaceraient leur confort; tel qu'ils sont habitués à le concevoir.

6. La propagande néo-malthusianiste et l'enseignement

Les théories néo-malthusianistes datent du début du XIX^e siècle, mais elles ne furent largement diffusées dans notre population ouvrière qu'à partir de 1890 environ. Ces théories présentaient l'augmentation de la population humaine du globe comme une cause de famine et de catastrophes. Leurs apôtres trouvèrent un terrain favorable auprès des habitants des pays industrialisés exposés à l'influence de tous les facteurs écologiques que nous venons d'exposer. Il y eut des articles dans les journaux, des conférences, des distributions de tracts qui présentèrent le père d'une famille nombreuse comme un ignorant, un irresponsable et un ennemi du progrès social et de la paix. Peu à peu le fait d'élever une famille de quelques enfants devint une sorte d'aberration exposée au ridicule et condamnée par l'opinion publique. Il fut de bon ton de ne plus avoir d'enfant ou d'en avoir seulement un ou deux.

L'enseignement dans la plupart des écoles ne fit guère obstacle au développement de cette tendance. Beaucoup d'instituteurs en furent eux-mêmes d'excellents propagandistes. Nombre de femmes n'ont trouvé la faculté d'exercer la profession d'institutrices que grâce à leur décision de ne pas avoir d'enfants. Les programmes d'enseignement négligent traditionnellement de prévoir des leçons sur la reproduction humaine et même sur la reproduction des animaux, sujets considérés hypocritement comme scabreux ou immoraux. On

parle aux enfants des vertus de l'épargne, de la tolérance, de la probité, du respect des parents, etc.; on rougirait d'avoir à leur donner des cours sur la physiologie et la psychologie sexuelles. Nos adolescents comblent inévitablement cette lacune par l'expérience personnelle et par des lectures et des conversations, mais tout cela ne vaut pas un enseignement objectif et n'amène pas nécessairement à considérer la reproduction comme une fonction naturelle et légitime.

Nous ne disposons d'aucun enseignement post-primaire organisé pour les jeunes ouvriers. Ceux qui parmi eux désirent compléter leur formation intellectuelle dépendent d'initiatives irrégulières, fortuites ou incoordonnées se traduisant par des conférences, des expositions, des services de bibliothèque, etc. Rien dans tout cela n'assure une véritable formation intellectuelle, ni ne prépare les adolescents à leurs responsabilités civiques et familiales.

Il n'est guère certain que notre enseignement secondaire qui prépare les employés et certains artisans ou commerçants, soit vraiment formateur aux points de vue considérés. Les études secondaires et supérieures passent chez nous comme des moyens pour prétendre à un statut socio-économique supérieur et pour permettre une participation plus grande aux avantages matériels de la vie moderne, bien plus que pour atteindre un stade avancé de formation intellectuelle et de responsabilité sociale. C'est un fait d'observation courante que nos habitants organisent leur vie familiale influencés bien plus par certains préjugés et par les propagandes publicitaires et commerciales que par la connaissance des grandes lois de la psychologie, de l'écologie humaine et même de l'hygiène.

Dans la mesure où elle conditionne le mode de vie des gens, la forme actuelle de la civilisation liégeoise engage aussi les époux à limiter au maximum l'étendue de leur famille. C'est croître dans la considération générale que de devenir rapidement propriétaire de sa maison, puis de plusieurs maisons, que de porter des vêtements à la dernière mode, que de posséder un mobilier coûteux, des «tableaux», des bibelots et tout un luxe matériel dont il est impossible de déterminer l'utilité si l'on ne considère que les besoins biologiques fondamentaux de l'individu humain. C'est pour ne pas être obligés de vivre simplement que nombre de Liégeois se sont abstenus de procréer. Il y a quelque chose d'inévitable et d'incoercible dans ces tendances, mais ce qui est aberrant

c'est leur exclusivisme et le fait qu'elles portent à considérer des fonctions aussi élémentaires que la participation au renouvellement de la population, comme des obstacles à supprimer.

Le néo-malthusianisme n'a peut-être plus la vogue qu'on lui connaissait (A. Myrdal et P. Vincent, 1950), mais il n'est plus nécessaire de le propager aujourd'hui, les habitants de notre région se sont fait une tradition sanctionnée par l'opinion publique de limiter leur famille pour s'assurer un maximum de profit des biens matériels et contingents qui conditionnent à présent l'estime et la considération dans la communauté.

Remèdes au déclin démographique wallon

De l'exposé ci-dessus, il ressort que l'évolution numérique d'une population civilisée dépend de plus en plus de la décision que prennent les époux de limiter plus ou moins l'étendue de leur famille. Il s'agit d'un comportement de groupe, conditionné par les facteurs du milieu, qui est de moins en moins influencé par les tabous sociaux et les codes moraux traditionnels. De plus, certains caractères de la population wallonne, et surtout de la population liégeoise (individualisme, méfiance vis-à-vis des institutions et des lois, détachement de la religion, déception due aux deux guerres mondiales) rendraient peu efficaces les appels aux sentiments national, moral ou religieux.

Considérant que la fraction la plus religieuse de la population est celle qui compte le plus d'enfants, on pourrait être tenté de suggérer la « reconversion » des habitants comme remède à la dénatalité. Il est douteux que cette reconversion puisse se produire; il n'est guère certain que les convertis changeraient de comportement au point que la natalité wallonne se redresserait de façon vraiment satisfaisante; ce remède rencontrerait d'ailleurs l'opposition formelle de la très grande majorité des habitants. Il ne peut être préconisé par un gouvernement sans faire violence aux principes de la liberté d'opinion et de la tolérance et il n'entre d'ailleurs dans les intentions d'aucun groupe politique ou religieux de le faire entrer même sous forme de recommandation dans l'arsenal de nos lois. On doit donc porter remède à la dénatalité wallonne en tenant compte de ce que la majorité des familles qui doivent compter

plus d'enfants resteront, qu'on s'en plaigne ou s'en réjouisse, insensibles aux enseignements de la religion.

Suivant les milieux économiques et politiques compétents, le problème de la dénatalité en Wallonie menace essentiellement le recrutement en main-d'œuvre industrielle et c'est à ce titre qu'il faut le considérer comme devant intéresser les pouvoirs publics. Toute mesure proposée doit donc avoir pour but de relever surtout le taux de reproduction des classes laborieuses. Toute politique de natalité doit aller au devant des exigences élémentaires de cette partie de la population. Ce n'est pas le rôle du biologiste de dresser un inventaire de revendications sociales, ni de formuler des appréciations sur l'organisation sociale d'un pays, c'est néanmoins son droit d'essayer de déterminer le rendement probable d'un système, compte étant tenu des facteurs écologiques et biologiques qui influencent les comportements humains.

On a bien démontré que lorsqu'on stabilise les principaux facteurs agissant en cette matière, c'est le revenu familial qui détermine en premier lieu la fertilité d'un ménage civilisé (C. V. Kiser, 1941). La solution du problème doit donc être recherchée d'abord dans l'amélioration des conditions de vie des habitants. C'est ce que les pouvoirs publics ont compris puisque c'est par le système des allocations familiales que ceux-ci ont essayé de combattre la dénatalité. La Belgique fut l'un des premiers pays du monde à prévoir des allocations familiales (D. V. Glass, 1942); malgré cela les régions wallonnes restent dotées d'un taux net de reproduction inférieur à celui des autres pays. Il faut donc conclure que notre système d'allocations familiales s'est avéré insuffisant. On peut formuler à son sujet les critiques suivantes :

1° Les allocations familiales sont loin de combler les dépenses occasionnées par la venue d'un enfant dans un ménage. Prenons le cas d'une femme mariée qui travaille dans un magasin liégeois et perçoit un salaire mensuel d'environ 3.000 francs. Cette femme étant enceinte quitte normalement son travail vers le huitième mois de sa grossesse et ne devrait le reprendre que vers le sixième mois après l'accouchement. Le budget familial perd donc au moins 15.000 francs par manque à gagner, même si l'on tient compte des pourcentages du salaire versés pendant les quelques semaines qui précèdent ou suivent l'accouchement. Malgré les interventions des mutuelles, les frais d'accouchement, d'hospitalisation, confection d'une layette, achat d'un berceau et d'une voiture d'enfant

représentent normalement, vu les coutumes locales, une dépense totalisant environ 5.000 francs. Une naissance dans une famille ordinaire entraîne donc une perte de l'ordre de 20.000 francs pendant les sept mois qui prennent cours à partir du huitième mois de la grossesse. La famille reçoit moins de 4.000 francs d'allocations familiales et prime de naissance pendant la même période.

2° Les allocations familiales représentent une aide purement financière, les autres dispositions de notre législation familiale se limitent à quelques avantages peu substantiels en matière de logement. Rien ne contribue à rendre aux jeunes époux un peu de cette liberté perdue par l'accroissement de la famille (possibilité de partir en vacances, d'assister à des spectacles, etc). Les parents ne bénéficient pas, comme en Grande-Bretagne, de distributions gratuites d'aliments et de préparations médicales pour bébés, ni comme en France, de réductions sensibles sur les transports en commun.

3° Les avantages réservés aux familles qui élèvent des enfants sont d'autant plus importants que les enfants sont plus nombreux. Pour obtenir une compensation satisfaisante, les ménages doivent compter au moins quatre enfants. On peut ici se demander si une politique efficace doit prévoir une prime à la famille nombreuse ou bien un encouragement à doter d'un enfant les ménages qui n'en ont pas, à doter de deux enfants les ménages qui en ont un, etc. Du point de vue biologique et sociologique, on peut considérer que les parents de familles nombreuses représentent dans une population un groupe différent des autres. Ce sont des individus qui, par ignorance ou par refus d'appliquer les techniques anticonceptionnelles, utilisent au minimum leur faculté de limiter délibérément le nombre de leurs enfants. Ce sont aussi des individus qui bénéficient d'un statut socio-économique supérieur, et sont davantage à l'abri de l'insuffisance des revenus ou des logements, ou encore qui sont moins impérieusement attirés par les plaisirs de la vie moderne. Il est possible, aussi, que certaines familles soient plus prolifiques par suite de l'existence de facteurs héréditaires. Si l'on comparait statistiquement le groupe prolifique et le groupe non prolifique de notre population, on constaterait vraisemblablement que la répartition des familles à 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc. enfants suit une loi exprimable par une série logarithmique de R. A. Fisher (1943) ou par une fonction similaire, signifiant qu'il y a en principe une probabilité plus grande à ce qu'une famille qui compte

déjà plusieurs enfants s'accroisse encore d'une unité, et une probabilité moindre à ce qu'une famille de zéro ou d'un enfant devienne une famille de un ou deux enfants. Qu'il soit ou non équitable d'alléger les charges des familles nombreuses plus que celles des familles peu prolifiques, il est certain que notre législation n'encourage pas les jeunes ménages à produire un, deux ou trois enfants : la très grande majorité des époux wallons décident de ne plus avoir d'enfants avant d'avoir expérimenté pleinement les taux maxima d'allocations familiales. Pour passer dans le groupe des familles prolifiques, nos jeunes ménages devraient non seulement consentir au sacrifice de plusieurs naissances consécutives, mais encore modifier leur personnalité, leurs conceptions de vie et leur comportement en général. Non seulement ils ne le font pas, mais il est vraisemblable qu'aucun avantage supplémentaire accordé aux familles très nombreuses ne les porterait davantage à le faire. Sous cet aspect, notre législation tend à récompenser un groupe déterminé sans pouvoir espérer de lui recruter un plus grand nombre de participants.

Il apparaît donc que les pouvoirs publics devraient réviser leur politique familiale en tenant compte des faits biologiques et sociologiques qui ont été négligés par nos législations antérieures. Les réformes proposées ci-après sont basées en grande partie sur les travaux d'A. Myrdal (1941), M. S. Fischer (1942), D. V. Glass (1942), sur le *Royal Commission on Population Report* (1949) et sur les conclusions découlant directement de l'analyse que nous avons présentée ci-dessus.

I. Remèdes sur le plan économique du jeune ménage

Le système des allocations familiales, des primes de naissance et des primes à l'allaitement constitue un premier pas vers la prise à charge par la société, plutôt que par la famille, des frais d'entretien des enfants. Nous avons souligné l'insuffisance de notre législation actuelle en la matière. Nous estimons qu'on pourrait obtenir une amélioration sensible en prévoyant :

- a) Augmentation générale des allocations familiales et notamment de celles prévues pour les deux premiers enfants;
- b) Gratuité des frais médicaux pour les femmes enceintes et pour les mères et les enfants jusqu'à 15 ans, comprenant notamment la gratuité des frais d'accouchement (en clinique ou à domicile) et des frais réclamés par les maladies infantiles.

Il incombe évidemment aux milieux compétents de déterminer l'importance et les modalités d'application de ces propositions. Une enquête sérieuse dans les ménages ouvriers démontrerait qu'elles constituent aujourd'hui des conditions *sine qua non* au relèvement du taux de natalité dans les familles de condition modeste.

2. Abaissement de l'âge du mariage

Il a été maintes fois démontré que l'âge du mariage est un facteur important de natalité ou de dénatalité, les individus tendant à procréer d'autant plus qu'ils se marient plus jeunes. Contrairement à une opinion largement répandue, il n'y a aucune objection biologique à ce que les gens se marient plus jeunes. On sait que c'est là un moyen de réduire l'importance des maladies vénériennes dans une population; on sait aussi que les femmes jeunes accouchent en général avec plus de facilité que les femmes âgées.

La société a d'ailleurs tout intérêt à encourager les jeunes couples à avoir leurs enfants au cours des quinze premières années de leur mariage. A côté des arguments psychologiques qui sont couramment fournis en faveur de cette thèse, il convient de souligner que :

a) Les enfants des mères jeunes naissent habituellement en meilleure santé que ceux des mères âgées;

b) Ayant leurs enfants jeunes, les époux peuvent espacer plus aisément les grossesses successives, ce qui supprime les inconvénients économiques des naissances trop rapprochées, et leurs répercussions bien connues sur la santé des mères multipares et de leurs enfants;

c) Les risques d'avoir des enfants anormaux sont beaucoup plus grands pour les mères qui ont dépassé 35 ans. Ce fait a été établi pour la plupart des anomalies de naissance et pour le crétinisme. Le tableau suivant, tiré de l'ouvrage de L. S. Penrose (1949) montre combien le nombre d'imbéciles mongoloïdes dans une population est dépendant de l'âge des mères :

Age des mères	Nombre d'imbéciles mongoloïdes pour 1000 naissances
15-19 ans	0,6
20-24 ans	0,5
25-29 ans	0,8
30-34 ans	0,8
35-39 ans	2,8
40-44 ans	7,6
45-49 ans	27,5

(On voit par ce tableau que les mères qui s'accouchent entre 45 et 50 ans ont de 34 à 55 fois plus de chances de donner naissance à un imbécile mongoloïde que celles qui s'accouchent avant 35 ans.)

Les objections traditionnelles aux mariages jeunes ne comportent en réalité qu'un seul point de vue vraiment objectif : ces mariages doivent débiter avec un revenu minimum, à un âge où les pères sont davantage exposés aux vicissitudes des fluctuations économiques et aux exigences des services et rappels militaires. De nos jours, le jeune ménage doit faire face à des exigences multiples et coûteuses, déterminées par les coutumes locales et encouragées par la propagande commerciale : recherche d'un logement, achat de mobilier, d'appareils ménagers, décoration du foyer, etc. Le mariage jeune implique le renoncement à une partie de ce standing et la vie dans des conditions inférieures à celles que connaissent les jeunes couples chez leurs parents.

Quelle qu'en soit la modalité d'application, la législation familiale devrait assurer le rajustement du salaire des jeunes ménages qui acceptent des enfants et leur permettre d'atteindre plus rapidement ce confort minimum considéré généralement comme préalable à toute création de foyer et à tout accroissement de famille.

3. Décharge du souci des enfants

Devant les nombreux déassements qu'offre la vie des villes, les ménages hésitent à se créer le souci permanent d'une famille à élever et à surveiller. Nombre de femmes qui travaillent dans les usines et dans les magasins savent qu'avoir des enfants, c'est perdre automatiquement leur emploi. L'existence de crèches, de jardins d'enfants, de garderies, donnerait aux parents la possibilité de se libérer de temps à autre et de profiter de la vie moderne au même titre que les époux sans enfants.

4. Le logement

Il a été rappelé plus haut qu'il se pose dans l'agglomération liégeoise un problème du logement qui comporte à la fois un aspect qualitatif et un aspect quantitatif. On sait que, le standard de vie augmentant, nos populations ont accordé une

attention croissante à l'ornementation et à l'aménagement de leurs maisons.

On peut regretter que la recherche du confort se soit effectuée généralement avec beaucoup de mauvais goût, peu de sens artistique et beaucoup de dépenses inutiles. En réalité, les ouvriers ont le plus souvent copié les réalisations de la classe qui leur est supérieure et ils ont suivi sans grand sens critique les propagandes des marchands de meubles et de matériaux de construction. Les maisons ouvrières d'Angleterre, de Suède et des Pays-Bas sont plus sobrement et moins richement décorées et meublées que les nôtres, elles exigent relativement moins de dépenses et d'entretien (utilisation beaucoup plus modérée des pierres de taille, marbres et pavés coûteux, mobilier plus simple, décoration moins chargée, etc.), elles n'en sont pas moins pratiques et dénotent souvent un sens architectural et artistique plus développé.

Il conviendrait en premier lieu d'enseigner aux architectes et aux Liégeois que l'habitation peut être beaucoup plus belle quand elle est plus simple. On pourrait rechercher des formules qui assureraient à la fois moins de dépenses et plus d'espace utilisable; les modèles se trouveraient facilement à l'étranger et dans quelques types de maisons ouvrières récemment construites. Il y aurait lieu de montrer que ceux qui font bâtir dans notre agglomération sacrifient presque toujours l'espace (rarement plus de 6 mètres de façade) à l'avantage des accessoires de la décoration et de l'ameublement. Par des contacts avec les biologistes et les hygiénistes, les urbanistes pourraient se mettre au courant des exigences fondamentales de l'écologie humaine et en tirer des indications utiles. Encore faudrait-il que les urbanistes ainsi qualifiés aient le pouvoir de propager leurs thèses et de les imposer là où c'est nécessaire.

On pourrait ensuite tenir plus largement compte des nécessités de la famille nombreuse en prévoyant dans toute série de constructions à bon marché un pourcentage à définir de maisons comprenant assez de pièces pour les familles de 2, 3, 4, 5, etc. enfants. La législation en matière de logements ouvriers assurerait aux familles qui s'accroissent d'une ou plusieurs unités la faculté de passer sans préjudice d'une habitation ouvrière du type courant à une habitation dont le nombre de pièces serait suffisant. Les lois britanniques et suédoises ont expérimenté ces systèmes avec efficacité, on pourrait s'en inspirer.

5. Education civique et familiale

Nous avons exposé précédemment dans quelle mesure nos méthodes d'enseignement, par leur carence, ont en quelque sorte complété le succès de la propagande néo-malthusianiste et ont laissé adopter une conception moderne de la famille qui met actuellement en péril sa structure, son intégrité et surtout sa fonction sociale et biologique. En vérité, il serait de peu d'effet de favoriser l'installation des jeunes ménages et d'alléger les charges de l'éducation des enfants, si nos habitants n'apprenaient pas à désirer avoir une famille assez étendue. De même que c'est en suivant les principes enseignés ou imposés par les parents ou par les maîtres d'école que les enfants deviennent économes, tolérants, charitables, etc., c'est en apprenant à aimer les enfants et à en désirer la venue que nos enfants pourront devenir des parents plus prolifiques que les autres ou que nous-mêmes. Ce remède à la dénatalité fera donc appel à un système de propagande dont il faudrait bien accepter la naïveté. C'est par des systèmes identiques et aussi naïfs que toutes les sociétés du monde se transmettent leurs valeurs (A. L. Kroeber, 1948) et dès l'instant où l'on admet que la patrie liégeoise est en danger de déchéance, il n'y a pas de raison qui puisse s'opposer à ce qu'il en soit du renouvellement de la population comme il en est du patriotisme et des autres vertus. Ainsi donc nous croyons qu'une politique de natalité soucieuse de réaliser un compromis entre les grandes lois de l'éthologie humaine et les standards propres aux sociétés civilisées, devrait non seulement offrir aux habitants des conditions qui rendent possible et aisé l'élevage des enfants, mais aussi introduire la famille de plusieurs enfants dans les aspirations courantes des gens.

Une première mesure consisterait sans doute à inscrire au programme des écoles primaires des leçons sur la famille, sur la beauté et la nécessité des familles nombreuses (lectures appropriées, etc.).

Une autre mesure, complétant et justifiant la première, consisterait à organiser un enseignement post-primaire visant à préparer les adolescents à une vie familiale et sociale plus objective. Ce n'est pas l'endroit de proposer que cet enseignement soit obligatoire ou simplement recommandé, qu'il s'accompagne d'une prolongation de la scolarité ou soit inscrit au programme des services militaires. Nous nous bornerons à

préciser quelques points qui mériteraient de retenir l'attention pour rendre semblable enseignement efficace :

a) Les adolescents des deux sexes devraient recevoir des notions sur la psychologie humaine, le comportement sexuel et social, l'évolution des sociétés humaines et l'écologie humaine. Ces notions devraient contribuer à faire comprendre la signification biologique de l'individu dans la société et la place de la société moderne dans l'évolution des groupements humains. Le problème de la dénatalité wallonne pourrait y être exposé tel que nous l'avons envisagé en sorte que les futurs époux considèrent tous les éléments y afférant lorsqu'ils fonderont ultérieurement un foyer.

b) Les adolescents des deux sexes entendraient des leçons sur l'hygiène sexuelle et familiale. Celles-ci permettraient de lutter contre les maladies vénériennes et aussi contre l'hypocrisie et les préjugés qui subsistent encore en matière de reproduction humaine. (Plusieurs médecins liégeois nous ont rapporté avoir été consultés par des femmes qui se plaignaient de stérilité et confessaient avec une invraisemblable naïveté qu'elles se faisaient une injection intra-vaginale immédiatement après chaque rapport sexuel, croyant qu'il était hygiénique d'agir ainsi et malpropre d'agir autrement!)

c) Les jeunes filles recevraient en outre des exposés et démonstrations d'économie domestique, de nutrition et d'hygiène maternelle.

Sources bibliographiques

1. BAIRD, D., 1946, *Variations in the reproductive patterns according to social class* (*The Lancet*, 251, 41).
2. BURKS, B. S., 1941, *Social promotion in relation to differential fecundity* (*Human Biology*, 13, 103).
3. CIOCCO, A., 1941, *Parity order of birth, age of mother and socio-economic status* (*Human Biology*, 13, 64).
4. Conseil Economique Wallon, 1950, *Le problème démographique wallon* (Liège, 1950) et aussi : *Rapport à la Commission démographique et : La situation et les besoins fondamentaux de l'économie wallonne* (rapports polycopiés).
5. CREW, F. A. E., 1949, *Biological factors affecting family size*. (*British Journal of Social Medicine*, 3, 1).
6. DAVIS, D. H., 1948, *The Earth and Man*, New York.
7. DUBLIN, L. I., 1945, *War and the birth rate: a brief historical summary* (*American Journal of Public Health*, 35, 315).
8. DUPRASNE, A., 1946, *La situation démographique de la Belgique* (Congrès international de la famille et de la population).

9. FISHER, R. A., 1932, *Eugenics Review*, 24, 91.
10. FISHER, R. A., CORBET, A. S., WILLIAMS, C. B., 1943, *The relation between the number of individuals and the number of species in a random sample of an animal population* (*J. Anim. Ecol.*, 12, 42).
11. HEDRICH, A. W., 1945, *Recent trend in the birth rate* (*American Journ. of Public Health*, 35, 321).
12. KINSEY, A. C., POMEROY, W. B. et MARTIN, C. E., 1948, *Sexual behaviour in the human male*, Saunders Co., New York.
13. JAFFE, A. J., 1942, *Urbanization and fertility* (*American Journ. of Sociology*, 48, 48).
14. KELLY, K., 1942, *Sterility in the female with special reference to psychic factors* (*Psychomatic Medicine*, 4, 211).
15. KIRK, D., 1942, *The relation of employments levels to births in Germany* (*Milbank Memorial Fund Quarterly*, 20, 126).
16. KISER, C. V., 1941, *Intra-group differences in birth rate of married woman* (*Milbank Memorial Fund Quarterly*, 19, 147).
17. KISER, C. V., 1942, *Group differences in urban fertility*, Williams & Wilkins Co., Baltimore.
18. KROEBER, A. L., 1948, *Anthropology*, Harcourt, Brace and Co., New York.
19. HOUSER, P. M., 1948, *Mortality differentials in Michigan*, Michigan State College Dissertation.
20. MEARNS, H., 1941, *The Creative Adult*, Doubleday, New York.
21. MYRDAL, A. et VINCENT, P., 1950, *Sommes-nous trop nombreux? (Les hommes et leur nourriture)*, Unesco.
22. PEARL, R., 1946, *Man the Animal*, Indiana University.
23. PEARSON, 1942, *Education and the birth rate* (*Bios*, 13, 118).
24. *Royal Commission on Population Report 1949*, Londres, H. M. Stationery Office.
25. SMITH, T. L., 1948 *Population analysis*, Mc Graw-Hill, New York.
26. SOROKIN, P. A., 1947, *Society, Culture and Personality*, New York and London, Harpers & brothers.
27. STALLWORTHY, J., 1948, *Journ. Obstet. Gynaec. British Empire*, 55, 171.
28. *Statistical Bulletin of the Metropolitan Life Insurance Co.*, 1941, 22, n° 12; 1942, 23, n° 2; 1945, 26, n° 11.
29. SUTHERLAND, I., 1950, *Population studies of Great Britain* (*Nature*, 166, 806).
30. TREDGOLD, R. F., 1949, *Human relations in modern industry*, Duckworth, London.